

Production d'une étude comparative sur la fiscalité minière en RDC, en Zambie et au Pérou

L'étude commandée par CAYAMBE devra respecter les Termes de Référence envoyés par le client mais elle devra également être menée et présentée de telle manière que les analyses soient directement utilisables et présentables en l'espèce dans les documents finaux qui seront remis par CAYAMBE au client. Une attention particulière devra être portée aux éléments suivants :

- Présenter **les nouvelles dispositions fiscales** du code minier réformé de RDC: tableau à deux colonnes incluant l'article du code 2002 concerné par la réforme et sa version modifiée prévue par la réforme
- Présenter **ces nouvelles dispositions fiscales** de telle manière que soient clairement identifiées celles qui sont susceptibles de présenter un **intérêt accru** ou un **désintérêt** pour les investisseurs
- **Identifier les 5 facteurs fiscaux** qui jouent un rôle majeur dans la répartition des profits de l'activité minière entre l'Etat et les entreprises, pour les 3 pays concernés
- **Réaliser des simulations** basées sur les hypothèses décrites dans les TDR. Le tableau Excel à partir duquel auront été réalisées les simulations sera fourni avec l'étude finale. 9 options de simulations (selon le prix du cuivre et le coût opérationnel) seront appliquées aux 2 profils de production décrits (lancement+production et production) pour les 3 pays. Les résultats bruts seront présentés tels que l'exigent les TDR (cf. graphique)
- Des **conclusions claires et argumentées** devront être tirées de ces simulations. Il est fortement attendu que ces conclusions soient appuyées par des analyses complémentaires des résultats obtenus dans les simulations.
- Il est souhaitable **d'appuyer les analyses et conclusions par des illustrations visuelles des résultats** (graphiques)
- **L'approche et la méthode** suivies pour la conduite de cette analyse seront les plus **objectives et scientifiques** possible, tout en gardant à l'esprit qu'elle va être utilisée pour appuyer l'argumentaire d'un décideur de l'industrie minière qui donne la priorité à une **grille de lecture purement fiscale de la problématique** de la réforme du code minier.